

Règlements de concours LASIK MD

RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS « GRATTEZ POUR VOIR » (le « Concours »)

Veuillez lire en entier les règlements de concours suivants (« **Règlements de concours** ») avant de participer au Concours. Ne participez pas au Concours à moins d'accepter ces Règlements de concours. La participation à ce Concours constitue l'acceptation inconditionnelle de ces Règlements de concours, lesquels sont définitifs en ce qui a trait à tous les aspects du Concours.

1. PÉRIODE DE CONCOURS

- 1.1 Le Concours débute le 5 février 2018 à 9 h (HNE) et se termine le 30 avril 2018 à 23 h 59 (HNE) (la « **Période de concours** »).

2. ADMISSIBILITÉ

- 2.1 Le Concours est organisé par LASIK MD Inc. (« **LASIK MD** ») et est ouvert à tous les résidents du Canada (à l'exception des résidents de l'Ontario, l'Alberta et de la Colombie-Britannique) qui ont atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où ils résident au moment de l'inscription au Concours, sujets aux dispositions des paragraphes 2.2 et 2.3.
- 2.2 Les personnes ci-après ne sont pas admissibles à participer au Concours : (a) les employés, mandataires ou représentants de LASIK MD ou de l'une ou l'autre de ses affiliés, filiales, sociétés apparentées, agences de publicité ou de promotion, ou cessionnaires ou membres du jury; ou (b) les personnes avec qui l'une ou l'autre des parties susmentionnées est domiciliée ainsi que les membres de sa famille immédiate (aux fins des Règlements de concours, la « famille immédiate » signifie le conjoint, les parents, le frère, la sœur et les enfants, qu'ils vivent ou non sous le même toit).
- 2.3 LASIK MD a le droit à tout moment de demander une preuve d'identité et/ou d'admissibilité de la personne sélectionnée réclamant le Prix. À défaut de fournir cette preuve dans une période de temps raisonnable, le participant pourrait être disqualifié. Tous les renseignements personnels et autres renseignements requis par, et fournis à, LASIK MD aux fins du Concours doivent être véridiques, complets, exacts et nullement trompeurs. LASIK MD se réserve le droit, à son seul gré, d'exclure un participant si les renseignements personnels ou autres fournis sont faux, incomplets, inexacts ou trompeurs, et ce, à toute étape du Concours.

3. COMMENT PARTICIPER

- 3.1 Cinq cent soixante-cinq mille (500 000) cartes de jeu gratuites (la « Carte de jeu ») seront distribuées au Canada au cours de la semaine du 5 février 2018. Le participant doit apporter sa Carte de jeu lors de sa consultation préopératoire à la clinique ou lors de sa correction de la vue au laser (la « Correction au laser »). Il doit remettre sa Carte de jeu à un représentant de LASIK MD qui la grattera pour découvrir le prix que le participant court la chance de gagner, sous réserve qu'il se conforme aux Règlements du concours et qu'il réponde correctement à la question d'habileté mathématiques dans le formulaire de déclaration (tel que défini à la section 5).

- 3.2 Pour être valable, la carte doit être grattée en clinique par un représentant de LASIK MD.
- 3.3 Une fois la Carte de jeu grattée, le représentant de LASIK MD l'ajoutera au dossier du patient.
- 3.4 Chaque participant a droit à une (1) participation. Les participations en double ne seront pas prises en considération. La limite est fixée à un (1) prix par personne pour la Période du concours.

4. PRIX

- 4.1 Les cinq cent soixante-cinq mille (500 000) Cartes de jeu contiennent un prix. Les prix consistent en un rabais (le « Rabais ») applicable sur une correction de la vue au laser pratiquée à l'aide de la correction personnalisée ou d'une correction de la vue au laser gratuite (la « Correction au laser gratuite »). L'attribution des prix et la probabilité de gagner vont comme suit .

Prix	Nombre	Probabilité de gagner
50 \$ de rabais sur une intervention LASIK personnalisée	125 000	25 %
100 \$ de rabais sur une intervention LASIK personnalisée	200 000	40 %
200 \$ de rabais sur une intervention LASIK personnalisée	100 000	20 %
300 \$ de rabais sur une intervention LASIK personnalisée	74 000	14,8 %
une intervention LASIK personnalisée gratuite	1 000	0,2 %

- 4.2 Le Prix doit être accepté tel qu'il est décrit dans ces Règlements de concours et ne peut, en aucun cas, être transféré, en tout ou en partie, à une autre personne, ni substitué par un autre prix ni payé en argent, sauf selon les dispositions de ces Règlements de concours et du paragraphe ci-dessous.
- 4.3 Advenant qu'il soit impossible, difficile ou plus coûteux pour LASIK MD de décerner un prix tel qu'il a été décrit dans le Règlement du concours, l'entreprise se réserve le droit d'attribuer un prix de même nature et de valeur équivalente ou, à sa seule discrétion, le montant en argent de la valeur d'un prix, comme l'indique le Règlement du concours.
- 4.4 La Correction de la vue au laser appropriée doit être effectuée pour que le participant puisse profiter du Rabais ou de la Correction au laser gratuite, selon le cas. Pour que le prix soit valable, elle doit être pratiquée dans une clinique LASIK MD uniquement (excluant les cliniques en Ontario, Alberta et Colombie-Britannique) au plus tard le 31 mai 2018.

- 4.5 Le Rabais ou la Correction au laser gratuite, selon le cas, sera appliqué à la facture le jour de l'intervention.
- 4.6 Le prix est valable pour une correction des deux yeux seulement. Si le patient nécessite une intervention sur un seul oeil, le rabais sera égal à la moitié du rabais original.
- 4.7 Le prix ne peut être combiné à aucun autre rabais (à l'exception, dans le cas du Rabais, du 200 \$ de rabais imprimé à la gauche de la Carte de jeu), offre, tarif d'entreprise ou plan de financement avec paiements différés sans intérêt.
- 4.8 Nonobstant le fait qu'un participant ait gagné un prix, la décision sans appel à savoir si ce participant est admissible ou non à la correction de la vue au laser et le type de correction auquel il est admissible sera déterminé en fonction de l'opinion médicale d'un chirurgien de LASIK MD, à sa seule discrétion.
- 4.9 La valeur de la correction de la vue au laser dépend de ce qui est recommandé à la consultation préopératoire, la technologie à utiliser ainsi que la prescription du gagnant du Prix. Une consultation préopératoire déterminera si la correction personnalisée ou standard est recommandée pour le gagnant du Concours. La valeur approximative au détail du Prix est d'un maximum de 4 380,00 \$ et il n'y a pas de taxes applicables sur le Prix.
- 4.10 Le gagnant est responsable de tous les frais non énoncés comme faisant partie du Prix, y compris, sans restreindre les dispositions qui précèdent, les gouttes requises pour les soins postopératoires. Le gagnant du Prix sera responsable de tous les coûts associés à ces gouttes, lequel coût est de 100 \$ ou moins.
- 4.11 Le Prix comprend des soins de suivi gratuits dans la clinique où a lieu l'intervention, le tout sujet au respect des instructions de soins de suivi et des politiques s'y rattachant. Si les examens de suivi n'ont pas lieu dans une clinique LASIK MD, le gagnant sera responsable des honoraires de l'optométriste.

5. ATTRIBUTION DES PRIX

- 5.1 Répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'habileté mathématique inscrite dans le formulaire de déclaration et de quittance (le « Formulaire de déclaration ») au moment du dévoilement du prix.
- 5.2 Remplir et signer le Formulaire de déclaration pour confirmer que vous vous conformez à l'ensemble des conditions énoncées dans ce Règlement du concours et le remettre au représentant de LASIK MD.
- 5.3 Fournir une pièce d'identité avec photographie sur demande et en temps opportun.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 6.1 En participant à ce Concours, le participant accepte tous les énoncés suivants : (a) d'être lié par les Règlements de concours; (b) d'être lié par les décisions de LASIK MD, lesquelles sont finales et exécutoires à tous les égards et sujettes à la réglementation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec à l'égard de toute question dont elle a juridiction; (c) de signer et de retourner tous les formulaires de consentement du patient, d'information et de quittance qui sont requis par LASIK MD, à son unique discrétion, c'est-à-dire de remplir et de signer l'attestation et la quittance (le « **Formulaire de Déclaration** ») que LASIK MD lui fera parvenir par la poste, par télécopieur ou par courriel à l'effet que le participant ait satisfait les exigences de ces Règlements de concours, et de retourner ces documents à LASIK MD dans les quinze (15) jours suivant leur réception.
- 6.2 Le non-respect d'une des conditions énoncées dans le Règlement du concours ou le fait de ne pas accepter le prix entraînera la disqualification du participant et le prix sera annulé. Tout prix non réclamé sera annulé.

7. UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- 7.1 En participant à ce Concours, le participant : (a) autorise LASIK MD et ses filiales et sociétés affiliées à utiliser ses renseignements personnels aux fins de l'administration du Concours, incluant mais sans s'y limiter, contacter et annoncer le gagnant; (b) autorise LASIK MD et ses filiales et sociétés affiliées à utiliser son nom, son lieu de résidence, sa photo ou autres portraits et son témoignage, sans rémunération supplémentaire ou avis, à des fins promotionnelles et publicitaires reliées au Concours, dans tout média quel qu'il soit, connu maintenant ou ultérieurement, y compris l'Internet; et (c) reconnaît que LASIK MD pourrait divulguer ses renseignements personnels à une tierce partie (agent ou fournisseur de services) en lien avec l'une ou l'autre des activités énumérées ci-dessus. En participant au Concours, le participant permet également à LASIK MD d'utiliser et de partager ses renseignements avec ses filiales et sociétés affiliées afin de promouvoir des produits ou services qui pourraient intéresser le participant. Les renseignements des participants obtenus dans le cadre du Concours seront utilisés par LASIK MD conformément à sa politique de confidentialité disponible à www.lasikmd.com/confidentialite.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 8.1 Toute propriété intellectuelle incluant, sans limitation, les marques de commerce, les dénominations commerciales, les logos, les schémas, le matériel promotionnel, les pages Web, les codes sources, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations appartiennent à LASIK MD et/ou à ses entreprises affiliées. Tous droits réservés. Il est strictement interdit de copier ou d'utiliser tout matériel protégé par le droit d'auteur ou toute autre propriété intellectuelle sans le consentement écrit préalable de son propriétaire.

9. LIMITE DE RESPONSABILITÉS

- 9.1 LASIK MD se dégage de toute responsabilité découlant de : (a) toute information incorrecte ou erronée pouvant être causée par les utilisateurs du site Web du Concours, par tout équipement ou toute programmation de l'équipement reliée au Concours ou utilisée pour le Concours ou par toute erreur technique ou humaine étant survenue au cours du traitement des participations; (b) toute interruption, tout délai, toute erreur ou toute perte pouvant être causés, en tout ou en partie, par la transmission de toute information visant la participation au concours; (c) toute défectuosité de la ligne de transmission ou tout dommage ou toute perte des informations saisies relativement au Concours; (d) tout problème ou mauvais fonctionnement causé par le réseau ou les lignes téléphoniques, par les systèmes informatiques en direct, par les serveurs ou fournisseurs, par toute composante informatique, tout logiciel ou toute défaillance de transmission des courriels qui pourrait survenir, pour toute raison, incluant les problèmes techniques ou de congestion du trafic sur Internet ou sur tout site Web ou une combinaison des deux; ou (e) tout dommage à la documentation du participant durant le Concours. Si le déroulement du Concours n'est pas en mesure d'avoir lieu comme prévu pour toute raison, y compris le dommage causé par un virus informatique, un bogue, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, une défectuosité technique ou toute autre cause hors du contrôle de LASIK MD, laquelle aurait un effet sur l'administration, la sécurité ou le bon fonctionnement du Concours, LASIK MD se réserve le droit, à son seul gré et sans avis préalable, de cesser le Concours, en tout ou en partie, ou de le modifier de quelque façon que ce soit, sujet à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour les résidents du Québec.
- 9.2 En cas de défaut faisant qu'une Carte de jeu n'a pas les caractéristiques essentielles définies dans le Règlement du concours et ne permet pas au participant de participer au Concours, la responsabilité de LASIK MD se limite au remplacement de la Carte de jeu en conformité avec ce qui est énoncé ci-après. S'il remarque un défaut, le représentant de LASIK MD remettra une nouvelle Carte de jeu au participant, sous réserve que ce dernier lui rende la Carte de jeu défectueuse.
- 9.3 LASIK MD se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le Concours, en tout ou en partie, en cas d'intervention humaine ou d'événement qui altère ou nuit à l'administration, à la sécurité, à l'impartialité ou au déroulement du Concours comme décrit dans le présent Règlement du concours, assujettis aux règles de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec à l'égard de toute question dont elle a juridiction.
- 9.4 En participant au Concours, tout participant sélectionné à recevoir un Prix dégage LASIK MD, toute entreprise, compagnie, société, fiducie ou autre personne morale dirigée par ou affiliée à LASIK MD, leurs agences de publicité ou de promotion, ainsi que leurs employés, agents et représentants respectifs (les « **Parties quittancées** ») de toute responsabilité reliée à un préjudice causé par l'acceptation ou l'utilisation du Prix.

10. LOI APPLICABLE

- 10.1 Le Concours est régi par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables et il est nul là où il est interdit par la loi.

11. PRÉÉANCE DES RÈGLEMENTS DE CONCOURS

- 11.1 Les Règlements de concours auront préséance en cas de divergences entre les Règlements de concours et toutes divulgations ou autres énoncés contenus dans tout matériel relié au Concours, incluant, mais sans s'y restreindre, le formulaire de participation du Concours.

12. RÈGLEMENTS OFFICIELS

- 12.1 Les Règlements du concours seront disponibles en ligne à <http://www.lasikmd.com/grattezetvoyez>.

13. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 13.1 Les formulaires de participation envoyés par télécopieur, déposés en personne ou transmis autrement que de la façon spécifiée dans ces Règlements de concours ne seront pas acceptés.
- 13.2 Après en avoir obtenu l'autorisation de la RACJ, LASIK MD se réserve le droit de mettre fin au Concours si des circonstances indépendantes de sa volonté empêchent la tenue du Concours et LASIK MD ne pourrait être tenue responsable dans un tel cas.
- 13.3 Les Cartes de jeu et les Formulaires de déclaration sont sujets à vérification par LASIK MD. Toute Carte de jeu ou tout Formulaire de déclaration incomplet, inadmissible, reproduit manuellement ou mécaniquement, mutilé, frauduleux, obtenu d'une source non autorisée, reçu ou soumis en retard, ne comportant pas les coordonnées valides du participant, comportant une réponse incorrecte à la question d'habileté mathématique ou non conforme pour toute autre raison pourrait être refusé et, le cas échéant, le participant ne serait pas admissible à une participation ou un prix.
- 13.4 Advenant que le nombre de Cartes de jeu gagnantes puisse être supérieur au nombre de prix indiqué dans le Règlement du concours, pour une raison mécanique ou électronique, ou en raison d'une erreur d'impression ou de production des Cartes de jeu, LASIK MD se réserve le droit de suspendre l'attribution des prix en tout ou en partie, et ce sans préavis. Le cas échéant, LASIK MD établira les nouvelles conditions sous lesquelles les prix seront décernés ou non, à sa seule discrétion.
- 13.5 Pour les résidents du Québec : Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 13.6 LASIK MD se réserve le droit de disqualifier un participant ou d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne qui participe ou qui tente de participer au Concours à l'aide de méthodes non conformes aux Règlements de concours ou injustes envers les autres participants (p. ex., nombre de participations excédant la limite autorisée). Dans un tel cas, le participant sera signalé aux autorités compétentes.

- 13.7 Les prix doivent être acceptés tel qu'ils sont décrits dans le Règlement du concours et ne peuvent, en aucun cas, être transférés en tout ou en partie à une autre personne, ni substitués par un autre prix, ni payés en argent, sauf selon les dispositions du paragraphe ci-dessous.
- 13.8 Toute tentative visant à endommager délibérément le site Web du Concours et/ou tout site Web relié au Concours ou toute tentative visant à saboter le cours légitime du Concours constitue une infraction aux codes civil et criminel. Dans les cas de telles tentatives, LASIK MD se réserve le droit de rejeter les participations concernées et de prendre des mesures légales en vertu des lois applicables.
- 13.9 Tout participant sélectionné pour un Prix reconnaît qu'à la suite de l'attribution d'un Prix, les obligations reliées à ce Prix deviennent la responsabilité des fournisseurs de produits et services associés au Prix.
- 13.10 En aucun cas, LASIK MD ne peut être tenue de décerner plus de prix que les Règlements du concours l'indiquent ou de décerner un prix autrement qu'en conformité aux Règlements de concours.

Les personnes qui participent ou qui tentent de participer à ce Concours dégagent les Parties quittancées de toute responsabilité à l'égard des dommages que ces personnes pourraient subir à la suite de leur participation ou de leur tentative de participation au Concours.

- 13.11 Les Formulaires de déclaration sont la propriété de LASIK MD et ne peuvent en aucun cas être retournés au gagnant.
- 13.12 En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent règlement, la version anglaise prévaut.